



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, QUE :

Lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2016, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT NUMÉRO 206-2016

***ÉTABLISSANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017
ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION***

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0, et ce, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 21 décembre 2016.

Nathalie Labelle

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe